

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC

## DU 20 JUIN 2011

Date de convocation : 7 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

*L'an deux mil onze, le vingt juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

ETAIENT PRESENTS :

*M. BOHUON Armand, Maire,*

*Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUÉRIN Philippe, LEFEUVRE Eric, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, adjoints,*

*M. BOUGEARD Henri, Mme THÉZÉ Régine, M. TOTI Bernard, Mme ROUPLY Jacqueline, M. LEBORGNE Henri, Mmes MARTINEZ Chantal et GAUTIER Véronique, conseillers.*

ABSENTS EXCUSÉS : *M. TERTRAIS Yves, M. GROSSET Victor*

*M. GROSSET a donné procuration à M. BOHUON*

*M. TERTRAIS a donné procuration à M. GUERIN*

ABSENTS : *Mme BREHUNE Stéphanie, M. PIRON Aurélien, M. IHUELLO Didier*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. DUTEIL Bruno ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

### ***Intervention du Conseil Municipal Jeunes***

A Mr Le Maire,

A Mmes et Mrs Les conseillers municipaux,

Voici un compte-rendu de notre travail, effectué lors de nos réunions qui ont lieu à la mairie un samedi par mois.

Les thèmes sont les suivants :

### **ENVIRONNEMENT**

#### **- Festival Ecolo'gestes**

Le CMJ de Talensac s'est inscrit à un concours dans le cadre de l'opération Ecolo'gestes. Il s'agissait d'inventer un jeu sur l'environnement et plus particulièrement sur le thème « Que serais-je sans ailes ! quel d'hélice ! ». Nous nous sommes déplacés, le mercredi 8 juin 2010, au festival Ecolo'gestes à l'écocentre de la Taupinais. C'était l'aboutissement de cette opération, un moment où 33 structures du département soit 280 enfants ont présenté leurs jeux. A l'issue de cette journée, une remise des prix a permis à chaque structure d'être récompensée par un diplôme. En ce qui nous concerne, ce fut le jeu le plus « ciblé ». Nous sommes repartis ensuite avec de nombreux cadeaux pour continuer à découvrir la nature.

#### **-Opération « un arbre, un enfant »**

En collaboration avec la commission jeunesse et les services techniques de la commune, l'opération « un arbre, un enfant » a connu cette année sa 2<sup>ème</sup> édition. L'objectif est de planter un arbre pour chaque naissance recensée l'année précédente. En effet, de nombreux arbres sont abattus sans être replantés.

C'est donc une manière symbolique de nous sensibiliser au développement durable et nous souhaitons continuer en 2012 ce projet, fort apprécié par les familles.

*Le Conseil Municipal se prononce pour le renouvellement de cette opération mais propose de déplacer l'évènement à l'automne plutôt qu'au printemps pour une meilleure croissance des arbres ainsi plantés.*

## **INTERGENERATIONS**

Nous avons apprécié de représenter le CMJ lors des différentes manifestations ou cérémonies (colis de Noël, repas des Aînés, commémoration etc...).

Lors de nos réunions, nous voulons encore plus nous rapprocher de nos Aînés. Voici les différentes activités que nous voudrions mettre en place

- Que nos aînés nous racontent la vie sur Talensac et nous parlent de l'école lorsqu'ils étaient enfants. (visite pédagogique de notre école et expos photos). A voir avec nos instits.

- Qu'ils nous apprennent les palets (il y a une initiation avec l'espace jeunes prévue fin juillet), la pétanque et nous leur montrerons les nouvelles technologies et le jeu du Molkky (jeu de quilles finlandais).

-Nous voudrions pêcher avec eux à l'étang et faire une randonnée.

-Nous voudrions échanger avec eux des recettes de plats traditionnels bretons avec des recettes de cuisine d'aujourd'hui.

## **VOIRIE**

- Nous souhaiterions voir la mise en place de 3 bancs au niveau du clos Mossand (résidence personnes âgées). Coût total : 576 TTC soit 192€ l'unité.

-Au centre bourg, pourriez-vous installer un cendrier extérieur (fait par les services techniques) près du tabac presse ?

-Peut-on déplacer le panneau de signalisation concernant la traversée des enfants au niveau du carrefour et de la bibliothèque.

-Nous remercions la municipalité pour la pose d'un panneau de signalisation protégeant ceux qui traversent le passage piéton (en face de la mairie).

Cela permet de visualiser plus clairement les abords de l'école et invitera les automobilistes à redoubler d'attention et à lever le pied.

*M. le Maire souhaite être associé à la réflexion relative à l'emplacement des bancs.*

*Afin de protéger le passage piétons au niveau de la rue de la Hunaudière, les élus préfèrent en acquérir un nouveau plutôt que de déplacer celui placé rue de Montfort, lequel a toute son utilité car se trouve à proximité du centre de loisirs.*

## **COMMUNICATION**

-Nous souhaiterions avoir une page sur le site de Talensac.

-Nous souhaiterions également présenter nos différentes activités dans le Talens'actualités. Est-il possible que l'on nous consacre au moins 2 pages ?

-Avec les 200€ nous souhaiterions faire des T-shirt avec notre logo inscrit dessus. Cela nous permettra lors de manifestations (Fête Talensacoise, nettoyage de printemps, élections etc.) de nous faire connaître au en tant que jeunes du CMJ.

*Les élus donnent leur accord pour que le CMJ ait une page sur le site internet et qu'on leur consacre 2 pages maximum dans le Talensactualités.*

*Concernant l'acquisition des tee-shirts, M. DUTEIL précise que des devis sont en cours et que selon le tarif, les élus du CMJ pourront ou non les conserver à leur départ du CMJ.*

Enfin, nous souhaiterions nous déplacer avec le CMJ d'Iffendic au Conseil Général, invités par Mr Martins, Maire d'Iffendic. L'an passé, lors de notre déplacement au rassemblement CMJ à Argentré du Plessis, le coût de transport avait été entièrement pris en charge la commune d'Iffendic. C'est pourquoi, nous vous demandons s'il est possible pour la municipalité de Talensac de financer ce transport qui aura lieu en septembre 2011 ?

*M. DUTEIL précise que le coût pour ce transport est d'environ 300€, que la visite du Conseil Général ainsi que des Archives Départementales est prévue le 7 septembre 2011 après-midi.  
Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge financière du trajet.*

Nous avons terminé et nous vous remercions de nous avoir écoutés.  
Nous vous souhaitons un bon conseil municipal.

### ***Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2011***

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

### ***Délibération n°39/2011***

#### ***Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)***

CONSIDERANT la démarche et les réflexions engagées en 2010 par Montfort Communauté (réunions et groupes de travail des 13 février 2010, 1<sup>er</sup> avril 2010 et 28 avril 2010) ;

CONSIDERANT la délibération portant vœu de la commune de Talensac relatif à l'organisation territoriale du 16 janvier 2010 ;

CONSIDERANT la délibération portant vœu du conseil communautaire relatif à l'organisation territoriale du 20 mai 2010 ;

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire du 7 avril 2011: « l'organisation territoriale : délibération relative à la volonté du Conseil Communautaire. » appuyée sur la présentation au conseil communautaire du document : « La pertinence du périmètre communautaire et du processus d'intégration territoriale de Montfort Communauté. Un argumentaire appuyé sur des réalités et des choix essentiels. » ;

CONSIDERANT la résolution des bureaux des 5 communautés de communes du Pays de Brocéliande du 27 avril 2011 ;

CONSIDERANT le courrier du Préfet d'Ille et Vilaine du 4 mai 2011 portant notification du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale et demandant l'avis des conseils municipaux et du conseil communautaire ;

CONSIDERANT la rencontre des conseillers municipaux du territoire communautaire le 31 mai 2011 ;

#### **❶ Le projet de SDCI du 28 avril 2011 n'est pas acceptable, en l'état, pour les raisons suivantes :**

- 1.1 Le schéma de découpage présente de trop nombreuses hétérogénéités de traitement selon les secteurs géographiques du département de l'Ille-et-Vilaine : disparités de taille géographique, de population, et donc de densité.
- 1.2 Les logiques d'organisation spatiale fondées sur les bassins de vie et d'emplois sont peu lisibles, voire inexistantes pour de nombreux territoires.

**1.3 Certaines propositions de fusions ou au contraire de maintien des périmètres actuels, y compris la question des discontinuités territoriales, soulèvent beaucoup d'interrogations quant à la logique et l'équité de traitement qui ont prévalu à ces choix.**

**Par conséquent, ce découpage n'apporte que très peu de solutions au regard d'un nouveau développement territorial choisi et pertinent.**

**❷ La proposition de regroupement des 5 communautés de communes au périmètre du Pays de Brocéliande n'est pas non plus acceptable pour les raisons suivantes :**

2.1 Le bassin de vie unique au sein du Pays de Brocéliande n'existe pas aujourd'hui (cf. études de l'AUDIAR).

2.2 La forte dimension géographique du périmètre (923 km<sup>2</sup>), la distance élevée entre les extrémités, le trop grand nombre de communes (43) en font un territoire écartelé.

2.3 Les diversités dans l'exercice des compétences, les diversités dans les réalisations, les diversités dans les réflexions, les études, les projets engagés et à venir de chacune des cinq communautés, les incertitudes sur les capacités financières, ne permettent pas d'imaginer un projet global partagé par tous.

**Par conséquent, cette proposition n'apporte aucune valeur ajoutée à l'organisation des communes du Pays de Brocéliande et donc à la production de services de proximité.**

**❸ Le périmètre actuel de Montfort Communauté demeure le seul acceptable pour les raisons suivantes :**

3.1 Le territoire de Montfort Communauté constitue un espace de vie cohérent autour de la ville centre de Montfort sur Meu, bénéficiant d'équipements, de services de centralité et d'un fort rayonnement.

3.2 Sa densité, sa taille, sa compacité en font un territoire de proximité efficient pour mener à bien des politiques publiques locales au service de ses habitants, de ses entreprises pour un destin commun.

3.3 La construction de notre Communauté, nos réalisations, nos projets à la fois communautaires et communaux, nos solidarités y compris financières, permettent de vivre au quotidien l'intercommunalité et de bâtir ensemble le territoire de demain.

**Par conséquent, Montfort Communauté, dans sa configuration actuelle, - voire élargie à des communes limitrophes - apporte la seule réponse pour une organisation territoriale pertinente.**

**Pour toutes ces raisons, le conseil municipal se prononce contre le projet de SDCI tel que présenté actuellement.**

**Le conseil municipal se prononce donc pour une composition territoriale sur la base du périmètre d'origine de MONTFORT COMMUNAUTE (1992) qui constitue un projet cohérent.**

**Il accepte aussi l'entrée d'une ou plusieurs communes riveraines soucieuses de nouvelles coopérations en lien avec la ville centre de Montfort et les autres communes du périmètre actuel de MONTFORT COMMUNAUTE.**

**Le conseil municipal demande l'inscription de la préconisation suivante dans le S.D.C.I d'Ille et Vilaine : « Une réflexion visant au rapprochement ou au renforcement des coopérations entre les différentes communautés de communes présentes sur le Pays de Brocéliande, et avec Rennes Métropole (dont le renforcement est souhaité), sera lancée pour une échéance postérieure à 2014. »**

**Etant entendu, il est procédé à un vote à bulletin secret sur ce projet de délibération, la question posée étant la suivante : Etes vous FAVORABLE ou DEFAVORABLE à cette proposition de délibération ?**

**Après dépouillement, le résultat est le suivant :**

- FAVORABLE à la délibération : 15**
- DEFAVORABLE à la délibération : 0**
- BLANCS : 0**

*Délibération n°40/2011*

*SAUR – Avenant au contrat d'affermage*

Le Maire rappelle que la commune de Talensac a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la SAUR par contrat d'affermage conclu en Novembre 2005.

Il est proposé au conseil municipal de passer un avenant au contrat d'affermage du service assainissement dans le but d'intégrer au contrat les modifications suivantes :

- Périmètre de la délégation : intégration du poste de relevage de la Mare-Pichot
- Intégration du transport et du traitement des graisses issues de la station aux charges d'exploitation
- Renforcement de l'autosurveillance, c'est-à-dire augmentation de la fréquence des réalisations des bilans 24 heures sur la station
- Réalisation de travaux que le fermier s'engage à réaliser en 2011, à savoir : mise en place d'une sonde de niveau sur le bac de chlorure ferrique, d'un éclairage extérieur, d'une couverture anti-UV sur la goulotte du clarificateur, d'un préleveur.
- Remplacement des indices ICHTTS1 et ELBTOO utilisés dans la formule d'indexation du tarif de base par des indices de substitution car ces derniers ne sont plus publiés.

En contrepartie de ces travaux et prestations supplémentaires, le fermier voit sa rémunération évoluer comme suit :

**Part fixe** : 28.70 € HT au lieu de 27.00€ HT (valeur de date d'origine du contrat initial)

**Part proportionnelle aux volumes consommés** : 1.590 € HT/m<sup>3</sup> au lieu de 1.25 € HT/m<sup>3</sup> (valeur de date d'origine du contrat initial).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de passer un avenant au contrat d'affermage avec la SAUR tel que décrit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

## ***Délibération n°41/2011***

### *SAUR – Avenant assainissement non collectif*

Le Maire rappelle que la commune de Talensac a confié le contrôle des installations d'assainissement non collectif à la SAUR par marché à bons de commande notifié le 09 juin 2008.

Le contrat actuel arrive à échéance le 09 juin 2011. La commune souhaite engager une procédure de réattribution de marché pour le contrôle de bon fonctionnement, conception/réalisation et cessions immobilières du service non collectif en appréhendant au mieux les perspectives d'évolution du service. Considérant que quelques mois sont encore nécessaires pour faire aboutir cette démarche, il est nécessaire de conclure un avenant avec la SAUR afin de prolonger le contrat initial de 5 mois et d'intégrer le contrôle d'ANC lors des cessions immobilières (devenus obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***DÉCIDE*** de passer un avenant au avec la SAUR concernant le marché relatif à l'assainissement non collectif afin d'intégrer les contrôles lors des cessions immobilières et de prolonger la durée de cinq mois soit jusqu'au 09 novembre 2011.
- ***AUTORISE*** le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

## ***Délibération n°42/2011***

### *SMICTOM – Enquête publique*

Le SMICTOM du Centre-Ouest développe, depuis de nombreuses années, des projets nécessaires au traitement des déchets ménagers produits sur son territoire, à savoir :

- Une usine de prétraitement mécanique et biologique des déchets ménagers avec production de compost,
- Un centre de stockage des déchets non dangereux de classe II (CSDND)

Ces projets, d'intérêt général, majeurs et indispensables en matière de traitement des ordures ménagères, encombrants, inertes,... ont fait l'objet d'autorisation et de permis de construire en 2007. L'aménagement du CSDND a été réalisé en 2009, mis en fonctionnement en septembre 2009.

Suite à de nombreux recours, le Tribunal Administratif de Rennes, par jugement du 25 mars 2010, a annulé les autorisations d'exploiter le centre de stockage des déchets non dangereux, d'exploiter l'usine de prétraitement mécanique et biologique et le permis de construire de cette installation.

Cette situation est très pénalisante. Le Syndicat est dans l'obligation d'envoyer ses déchets sur un site extérieur au département, à plus de 125 km. Le transfert de nos déchets est un facteur de pollution par la noria des camions nécessaires au transport, contraire à la bonne gestion économique et environnementale. Par ailleurs, les installations citées s'inscrivent dans le PPEDMA (Plan de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) d'Ille et Vilaine, tel qu'adopté récemment par la Commission Consultative du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Les élus du SMICTOM, par délibération du 21 juin 2010, ont décidé de déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter le centre de stockage des déchets non dangereux et l'usine de prétraitement mécanique et biologique avec production de compost et le permis de construire de cette unité. Ces dossiers ont été remis aux services instructeurs en novembre 2010. Ils sont soumis à enquête publique, laquelle est fixée du 23 mai au 24 juin inclus.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal de donner un avis, sur ce projet, lequel sera transmis aux commissaires enquêteurs désignés pour cette enquête.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DONNE** un avis favorable à ce projet et charge M. le Maire de transmettre cet avis aux commissaires-enquêteurs désignés pour cette enquête.

**Délibération n°43/2011**

*Annualisation des temps de travail – Règlement amiable*

M. GUERIN explique à l'assemblée que des erreurs ont été commises dans le calcul des annualisations des agents à temps non complet.

Cela a eu pour conséquence une inadéquation entre les heures de travail rémunérées et les heures réellement effectuées par ces agents.

Après conseil pris auprès du Cabinet d'avocats Coudray de Rennes et afin de régler ce litige, il est proposé au Conseil Municipal de conclure avec chacun des agents concernés un protocole d'accord. Ce dernier consiste en le versement d'une indemnité transactionnelle aux agents concernés qui a pour objet de réparer le préjudice tant matériel que moral non prescrit causé à l'agent par le dysfonctionnement dans l'organisation du service résultant de l'inadéquation entre les heures de travail fixées par leur arrêté et les heures qu'il a réellement été demandé à l'agent d'effectuer.

En contrepartie, les agents s'engagent à renoncer à une action en justice dans le cadre de ce litige.

Ci-dessous les agents concernés ainsi que le montant brut de l'indemnité à verser (CSG et CRDS seront à déduire de ce montant) :

AGENT	MONTANT BRUT DE L'INDEMNITÉ
COSTARD Lydie	1350 €
DEMEURÉ Yvonne	1820 €
GOURHEUX Laurence	990 €
HUMEAU Sophie	1230 €
SAUVAGE Véronique	1590 €
LOUESSARD Geneviève	750 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DÉCIDE**, dans le cadre d'un règlement amiable, de conclure un protocole d'accord avec chacun des agents concernés par une inadéquation entre les heures de travail rémunérées et les heures réellement effectuées.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les protocoles ainsi que tous les documents nécessaires au règlement amiable de ce dossier.

**Délibération n°44/2011**

*Budget Commune – Décision modificative n°1 : Insertion d'une annexe supplémentaire relative à l'état de la dette par typologie*

Madame HOUÉE-PITTOIS, Adjointe aux finances, fait part au Conseil municipal de l'information transmise par les services de la préfecture par courrier du 11 avril 2011, selon laquelle, afin d'éviter que certaines collectivités rencontrent des difficultés importantes pour assurer le remboursement de certains emprunts, dits « structurés », les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ont ajouté une nouvelle annexe relative à l'état de la dette aux maquettes budgétaires.

Ce nouvel état, qui présente une répartition de l'encours de dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite « Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales signée le 7

décembre 2009, doit impérativement figurer dans les documents budgétaires des collectivités locales pour 2011.

Madame HOUÉE-PITTOIS présente donc le contenu de l'annexe IV A2.9 (cf annexe) qu'il convient de rajouter au Budget Principal de la commune pour 2011, et propose au Conseil municipal d'y insérer ce document par adoption de la présente Décision modificative 2011-1.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-jointe présentant l'annexe relative à l'état de la dette et en particulier la répartition de l'encours suivant la typologie de la Charte « Gissler ».

#### ***Délibération n°45/2011***

*Budget Assainissement – Décision modificative n°1 : Insertion d'une annexe supplémentaire relative à l'état de la dette par typologie*

Madame HOUÉE-PITTOIS, Adjointe aux finances, fait part au Conseil municipal de l'information transmise par les services de la préfecture par courrier du 11 avril 2011, selon laquelle, afin d'éviter que certaines collectivités rencontrent des difficultés importantes pour assurer le remboursement de certains emprunts, dits « structurés », les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ont ajouté une nouvelle annexe relative à l'état de la dette aux maquettes budgétaires.

Ce nouvel état, qui présente une répartition de l'encours de dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite « Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales signée le 7 décembre 2009, doit impérativement figurer dans les documents budgétaires des collectivités locales pour 2011.

Madame HOUÉE-PITTOIS présente donc le contenu de l'annexe (cf annexe) qu'il convient de rajouter au Budget Assainissement de la commune pour 2011, et propose au Conseil municipal d'y insérer ce document par adoption de la présente Décision modificative 2011-1.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-jointe présentant l'annexe relative à l'état de la dette et en particulier la répartition de l'encours suivant la typologie de la Charte « Gissler ».

#### ***Délibération n°46/2011***

*Budget Lotissement du Centre – Décision modificative n°1 : Insertion d'une annexe supplémentaire relative à l'état de la dette par typologie*

Madame HOUÉE-PITTOIS, Adjointe aux finances, fait part au Conseil municipal de l'information transmise par les services de la préfecture par courrier du 11 avril 2011, selon laquelle, afin d'éviter que certaines collectivités rencontrent des difficultés importantes pour assurer le remboursement de certains emprunts, dits « structurés », les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ont ajouté une nouvelle annexe relative à l'état de la dette aux maquettes budgétaires.

Ce nouvel état, qui présente une répartition de l'encours de dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite « Gissler » entre les établissements bancaires et les collectivités locales signée le 7 décembre 2009, doit impérativement figurer dans les documents budgétaires des collectivités locales pour 2011.

Madame HOUÉE-PITOIS présente donc le contenu de l'annexe (cf annexe) qu'il convient de rajouter au Budget Assainissement de la commune pour 2011, et propose au Conseil municipal d'y insérer ce document par adoption de la présente Décision modificative 2011-1.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 ci-jointe présentant l'annexe relative à l'état de la dette et en particulier la répartition de l'encours suivant la typologie de la Charte « Gissler.

#### ***Délibération n°47/2011***

##### *Contrat Enfance Jeunesse - MSA*

Par délibération n°69/2010 du 11 octobre 2010, le Conseil Municipal avait accepté un nouveau contrat enfance et jeunesse avec la CAF pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

En complément la MSA propose aux communes d'établir avec elle un nouveau contrat enfance jeunesse basé sur le même principe que celui de la CAF lorsque le pourcentage d'enfants prestataires d'allocations familiales MSA est au moins égal à 2.78% pour l'année 2010.

Pour notre commune le pourcentage d'enfants allocataires étant de 8.18%, la MSA propose de signer une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de renouveler avec la MSA, pour quatre années, le Contrat Enfance Jeunesse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUTEIL à signer le contrat de renouvellement.

#### ***Délibération n°48/2011***

##### *Bibliothèque – Sollicitation d'une subvention pour l'achat de livres*

Madame HOUÉE-PITOIS informe l'assemblée que dans le cadre du contrat de territoire, la commune de Talensac peut solliciter, auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, l'aide à l'acquisition de documents écrits et audio-vidéo.

Cette aide représente 35 % (au lieu de 30 % l'an dernier et 50% les années passées) des dépenses engagées pour l'achat de livres sur l'exercice 2011. Elle précise que 6500 euros ont été inscrits au budget de la commune 2011 pour l'achat de livres.

Madame HOUEE-PITOIS informe également l'assemblée que Montfort Communauté a décidé de compenser les 15% restants sur son budget pour maintenir le taux de subventionnement total à 50%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou Mme HOUEE à solliciter ces deux subventions et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme HOUEE à solliciter cette subvention et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

#### ***Délibération n°49/2011***

##### *Ecole du Chat Perché – Demande de subvention exceptionnelle*

Mme Laetitia LAURENT, professeur des écoles à l'école publique du Chat Perché sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour un projet de classe culturelle (Année scolaire 2011-2012) en partenariat avec l'Aparté et l'artiste Aurélie MOURIER. Ce projet permettra aux élèves de cette classe de

découvrir pendant 4 jours le travail de l'artiste, son processus de création et de se confronter à une pratique artistique singulière.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'école du Chat Perché (Compte OCCE) pour le projet de classe culturelle.

#### ***Délibération n°50/2011***

##### ***SAUR – Approbation du rapport annuel 2010***

Monsieur PERRINIAUX informe l'assemblée que, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être présenté annuellement au conseil municipal.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2010.

Monsieur PERRINIAUX précise à l'assemblée les chiffres-clés mentionnés dans ce rapport et indique que ce dernier ainsi que l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public en mairie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

#### ***Délibération n°51/2011***

##### ***Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Désignation des membres du comité de pilotage***

Montfort Communauté a confié la réalisation d'une étude pré-opérationnelle ainsi que le suivi-animation et l'évaluation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat au cabinet CDHAT.

Dans ce cadre, un comité de pilotage, composé de conseillers communautaires sera chargé de suivre et de valider les différentes phases de l'étude.

Montfort Communauté nous demande de désigner deux membres au sein de ce comité de pilotage.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DÉSIGNE** M. PERRINIAUX Didier et Mme HOUÉE-PITTOIS, membres du comité de pilotage.

#### ***Mutualisation des matériels techniques – Montfort Communauté***

M. LEFEUVRE précise que la prochaine rencontre relative à la mutualisation des matériels techniques par Montfort Communauté aura lieu le 7 septembre prochain.

#### ***Association Volley-ball***

Devant l'augmentation du nombre d'adhérents au club de Volley, ce dernier demande s'il est possible d'aménager la salle des sports de manière à ce que deux entraînements puissent avoir lieu en même temps. Cela ne nécessite pas de nouveaux traçages, ni de nouveau filet, mais seulement a priori la pose d'un poteau supplémentaire et de trois fourreaux.

M. LEFEUVRE se renseignera auprès des services techniques afin de voir comment cela peut être mis en œuvre.

### *Office Cantonal des Sports*

M. LEFEUVRE informe l'assemblée que l'Office Cantonal des Sports va recenser prochainement toutes les structures sportives du canton et réalisera une enquête sur la fréquence d'utilisation des salles par les associations. Le but est de déterminer quelles salles sont trop ou trop peu utilisées et tenter de rationaliser ces utilisations.

### *Terrain de football*

M. LEFEUVRE présente à l'assemblée les travaux d'entretien réalisés sur les terrains de football depuis 1998 et notamment les tonnages d'engrais déposés sur les terrains. Il souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur ce qu'il convient de faire au niveau de l'entretien du terrain de football et également sur l'arrosage. A noter que concernant l'arrosage, les dirigeants du Club de football se sont engagés à aller eux-mêmes faire les arrosages, si les élus prenaient la décision d'arroser.

Le Conseil Municipal décide, sous réserve des interdictions d'arroser émises par la préfecture ou encore des conditions climatiques, d'arroser le terrain de football à partir du 10 août prochain.

La question de l'entretien est reportée au conseil de septembre.

### *Vestiaires de foot de la Lande*

M. PERRINIAUX informe l'assemblée que les travaux de rénovation des vestiaires de la Lande sont presque terminés et pourront donc être visités.

### *Projet Urbain Partenarial*

M. PERRINIAUX informe l'assemblée que la commission urbanisme se réunit prochainement et travaillera lors de cette rencontre sur la modification des délais inscrits dans le projet urbain partenarial conclu avec European Homes, le lotisseur du Vallon des Chênes Verts.

Il précise également que la société European Homes va déposer un permis d'aménager modificatif afin de pouvoir réaliser des lots libres là où étaient prévues initialement des maisons individuelles.

### *Plan Local d'Urbanisme - Modification*

M. PERRINIAUX informe l'assemblée que l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est en cours et se termine le 25 juin 2011.

Il précise que son approbation pourrait avoir lieu lors du prochain conseil municipal si le commissaire-enquêteur nous fait parvenir à temps ses conclusions.

### *Fête de la Godaille*

Mme HOUÉE-PITOIS rappelle qu'il est encore temps de s'inscrire pour la fête de la Godaille et qu'elle compte sur la participation des élus.

M. GUÉRIN demande des bénévoles à la fois pour la mise en place le matin du 25 juin mais également le soir pour le service.

### *Conseil d'école*

M. GUÉRIN informe l'assemblée que le prochain conseil d'école aura lieu le 21 juin 2011.

### *Sollicitation des jeunes*

M. LEFEUVRE demande s'il serait envisageable d'intégrer les jeunes de l'espace jeunes dans ce type de manifestation.

Bruno DUTEIL, en charge des structures jeunes, précise qu'il passera cette semaine à l'espace jeunes afin d'en discuter et de voir ce qu'il peut être fait.

### *Peinture routière*

M. BOUGEARD s'enquiert de l'état de certains marquages au sol notamment celui du stop situé au croisement de la route de Breteil et de la route des Vignes qui est complètement effacé.

M. LEFEUVRE l'informe que des devis de peinture routière sont en cours et que les marquages seront bientôt rénovés. Il précise également qu'il a également été demandé, dans un souci de renforcement de sécurité routière, des devis de peinture rouge sous les passages piétons afin que ceux-ci soient encore plus visibles.

### *Transports Illenoo*

M. BOUGEARD s'inquiète du fait que des arrêts de bus Illenoo vont être supprimés à la rentrée prochaine. M. LEFEUVRE confirme que le Département nous a adressé un courrier en date du 6 avril dernier nous informant que les arrêts Bransahier, Champ Picot, la Comtais et les trois routes seront supprimés à compter du mois de septembre 2011.

Les élus trouvent cela fort dommageable et très pénalisant pour les familles. Ils précisent qu'il serait souhaitable d'informer les usagers de ces suppressions d'arrêts et proposent d'éventuellement prendre contact avec le Département pour voir ce qu'il peut être fait.

### *Commission Urbanisme*

M. BOUGEARD s'enquiert d'un sujet évoqué lors de l'une des réunions de la commission urbanisme relatif à un permis de construire en zone agricole. M. BOHUON informe l'assemblée que les élus travaillent à la recherche d'une solution réglementaire pour solutionner ce dossier.

### *Salle polyvalente*

Mme THÉZÉ intervient au sujet du joint de la salle polyvalente. Il lui est répondu que l'entreprise concernée a été contactée et doit venir sur place pour le solutionner.

### *Salle paroissiale*

M. LEBORGNE informe l'assemblée d'un problème d'infiltrations à la salle paroissiale, ceci étant du au fait que la ventilation de cette salle se fait par le sol et se trouve au dessous du niveau de la route. M. LEFEUVRE lui répond que cela sera traité en même temps que l'aménagement de la rue du Pâtis Fauvel. Pour ce qui est de l'intérieur, la salle appartenant à la paroisse, c'est à cette dernière d'intervenir.

### *Terrain rue du Pâtis Fauvel*

M. LEBORGNE s'enquiert de savoir si la propriété située rue du Pâtis Fauvel et bordant le projet d'European Homes sera finalement raccordée pour les eaux pluviales. M. PERRINIAUX lui répond que cela a été vu entre la société et les propriétaires.

M. LEBORGNE informe l'assemblée que de nombreuses herbes poussent dans la cour de l'espace jeunes. Il demande si les jeunes ne pourraient pas participer au désherbage afin de rendre ce lieu plus accueillant. M. DUTEIL prendra contact avec l'Espace Jeunes pour soumettre cette idée.

***Séance levée à 23h15***